

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 473 088

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 80 00251

Se référant : au brevet n° 76 27924 du 10 septembre 1976.

(54) Sonde expansible pour l'assèchement des murs humides ou salpêtrés.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 B 1/70.

(22) Date de dépôt 3 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 10-7-1981.

(71) Déposant : BONNEAU Albert, résidant en France.

(72) Invention de : Albert Bonneau.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau,
Le Britannia, Tour C, 20, bd E.-Déruelle, 69008 Lyon.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente addition a pour objet une sonde expansible, destinée à l'assèchement des murs humides ou salpêtrés, constituée par un profilé tubulaire métallique, fendu longitudinalement, comportant à l'une de ses extrémités une borne de branchement électrique, et comportant aussi des fentes transversales réparties à intervalles réguliers, sur une partie de la périphérie du profilé tubulaire métallique la constituant.

Une telle sonde, déjà décrite au brevet principal, a pour but l'élimination de l'humidité dans les murs, et donc l'élimination du salpêtre qui en est la conséquence, humidité et salpêtre auxquels sont dues l'insalubrité de nombreux locaux, la dégradation des murs et des revêtements, des plâtres, des tapisseries, des boiseries, la moisissure des planchers et des poutres....

L'agencement particulier de la sonde décrite au brevet principal facilite sa fabrication et sa pose, et rend son fonctionnement plus sûr; en particulier :

-La sonde est aisément mise en place dans le trou percé dans le mur et destiné à son installation, par rétraction transversale obtenue au moyen d'un outil simple, le retrait de cet outil permettant l'expansion transversale de la sonde et son appui contre les parois du trou, d'où un excellent contact mécanique et électrique entre le mur et la sonde.

-Les fentes transversales de la sonde lui permettent de se déformer de façon irrégulière et d'épouser ainsi parfaitement la forme du trou aménagé dans le mur pour la recevoir, trou qui peut avoir une forme irrégulière.

Le but de la présente addition est de rendre l'obtention et l'utilisation de cette sonde encore plus commodes et économiques, tout en permettant une adaptation à chaque cas particulier d'application, en mettant à profit sa structure spécifique de profilé avec fentes transversales régulièrement réparties, selon le brevet principal.

A cet effet, la présente addition a essentiellement

pour objet une sonde expansible du genre rappelé ci-dessus, ladite sonde étant découpée, à la longueur désirée, sur un profilé continu présentant des paires de fentes transversales, le découpage étant effectué suivant une ligne brisée ou courbe joignant les deux fentes d'une même paire et délimitant une oreille qui, après repliage sensiblement à angle droit, constitue la borne de branchement, cette oreille comportant une perforation servant au passage d'un organe de raccordement, tel que vis ou boulon.

Cette sonde résulte ainsi du découpage d'un profilé vendu par exemple en longueur constante de 1 mètre, ou encore d'un profilé de plus grande longueur, pouvant être enroulé sur lui-même grâce à la souplesse procurée par les fentes transversales. Le découpage s'effectue sur place à la longueur voulue, par l'utilisateur, au moment de l'utilisation de la sonde, en séparant un tronçon du profilé. Ce découpage est fait de telle façon qu'il forme, à une extrémité de la sonde, une sorte de patte qui est ensuite repliée pour constituer la borne de raccordement électrique de la sonde, ladite borne pouvant être obtenue en une seule opération par une pince adaptée de découpage et de pliage.

Avantageusement, le profilé continu, dans lequel est découpée la sonde, comporte d'origine des perforations situées légèrement en amont ou en aval de chaque paire de fentes transversales. Le découpage s'effectue alors suivant une ligne qui contourne l'une de ces perforations, de manière à obtenir directement une oreille comportant une perforation. En variante, on peut prévoir que le profilé ne possède pas de perforations à l'origine, et que les perforations nécessaires sont réalisées par l'outil de découpage et de pliage de l'oreille, ce qui conduit au même résultat final.

Bien entendu, en dehors des résultats propres aux caractéristiques de la présente addition, cette sonde conserve aussi tous les avantages dont il est déjà fait état dans le brevet principal, et qui ont été résumés

ci-dessus.

De toute façon, l'objet de la présente addition sera bien compris à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à 5 titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cette sonde:

Figure 1 montre, en perspective, une sonde conforme à la présente addition;

Figure 2 représente, vu par dessous, un tronçon de 10 profilé continu, dans lequel est découpée la sonde selon la figure 1;

Figure 3 est une vue en coupe transversale de cette sonde, suivant 3-3 de figure 1.

Une sonde 2 conforme à la présente addition, et 15 représentée sur la figure 1, est essentiellement constituée, comme déjà décrit au brevet principal, par un élément tubulaire avec deux parties 6 repliées vers l'intérieur et séparées par une fente longitudinale 7, le profil de cet élément étant bien visible sur la figure 3.

20 Suivant une autre caractéristique déjà prévue dans le brevet principal, des fentes transversales 13 sont prévues sur le tube constitutif de la sonde 2, ces fentes 13 étant ménagées à intervalles réguliers d et s'étendant sur une partie de la périphérie de la sonde.

25 Conformément à la présente addition, et comme le montre clairement la figure 2, le profilé constituant cette sonde comporte, légèrement en amont ou en aval de chaque paire de fentes transversales 13, une perforation 14, située dans l'axe du profilé.

30 La sonde 2 peut être ainsi découpée dans un profilé continu, à la longueur L désirée, cette longueur étant un multiple de l'intervalle d séparant deux fentes 13 consécutives. Le découpage est fait suivant une ligne brisée 15 qui joint les deux fentes 13 d'une même paire, 35 en contournant la perforation 14 voisine de ces fentes. Cette ligne 15 délimite, à une extrémité de chaque longueur de profilé correspondant à une sonde, une patte 8

qui, après repliage à angle droit suivant une ligne transversale 16(voir figure 1), forme une oreille 8 servant de borne de raccordement électrique à une tresse métallique conductrice 3 (en traits mixtes), reliant une pluralité 5 de sondes similaires 2 placées à la base d'un même mur.

La perforation 14, prévue d'origine sur le profilé et qui finalement se trouve sur l'oreille 8, sert au passage d'une vis ou d'un boulon 17 de raccordement. L'évidemment complémentaire de cette oreille 8, et se trouvant 10 à l'extrémité opposée de la sonde 2, ne présente aucun inconvénient particulier.

En variante, au lieu de prévoir à l'origine des perforations dans le profilé, il peut être prévu que les perforations nécessaires sont réalisées par la pince de 15 découpage et de pliage des oreilles 8.

Comme il va de soi, et comme il résulte déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de cette sonde expansible, pour l'assèchement des murs humides ou salpêtrés, qui a été décrite 20 ci-dessus à titre d'exemple; elle embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation et d'application conçues suivant le même principe, quels que soient les détails du profil de la sonde, ou de la forme de l'oreille 8 découpée ou de la perforation 14 de cette 25 oreille. C'est ainsi qu'à la place d'une simple perforation circulaire, il peut être intéressant de prévoir un trou en forme de " crevé ", capable d'assurer un bon maintien de la vis de raccordement 17, sans écrou.

-REVENDICATIONS -

- 1.- Sonde expansible pour l'assèchement des murs humides ou salpêtrés, constituée par un profilé tubulaire métallique, fendu longitudinalement, comportant à l'une de ses extrémités une borne de branchement électrique, et comportant aussi des fentes transversales réparties à intervalles réguliers, sur une partie de la périphérie du profilé tubulaire métallique la constituant, selon l'ensemble des revendications 1 et 3 du brevet principal,
- 10 caractérisée en ce que ladite sonde (2) est découpée, à la longueur (L) désirée, sur un profilé continu présentant des paires de fentes transversales (13), le découpage étant effectué suivant une ligne brisée ou courbe (15) joignant les deux fentes (13) d'une même paire et délimitant une oreille (8) qui, après repliage sensiblement à angle droit, constitue la borne de branchement, cette oreille (8) comportant une perforation (14) servant au passage d'un organe de raccordement (17), tel que vis ou boulon.
- 20 2.- Sonde selon la revendication 1, caractérisée en ce que le profilé continu, dans laquelle elle est découpée, comporte d'origine des perforations (14) situées légèrement en amont ou en aval de chaque paire de fentes transversales (13).
- 25 3.- Sonde selon la revendication 1, caractérisée en ce que la perforation (14) est réalisée par l'outil de découpage et de pliage de l'oreille (8).
- 30 4.- Sonde selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la perforation précitée (14) est en forme de "crevé".

2473088

FIG. 1

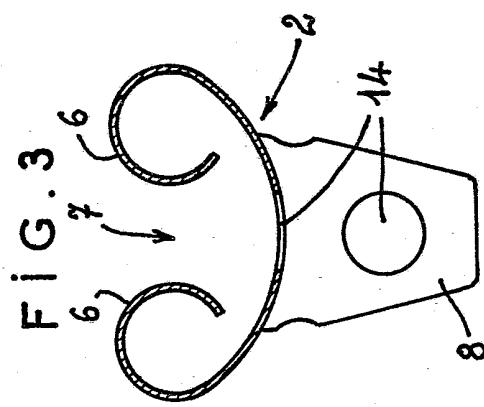
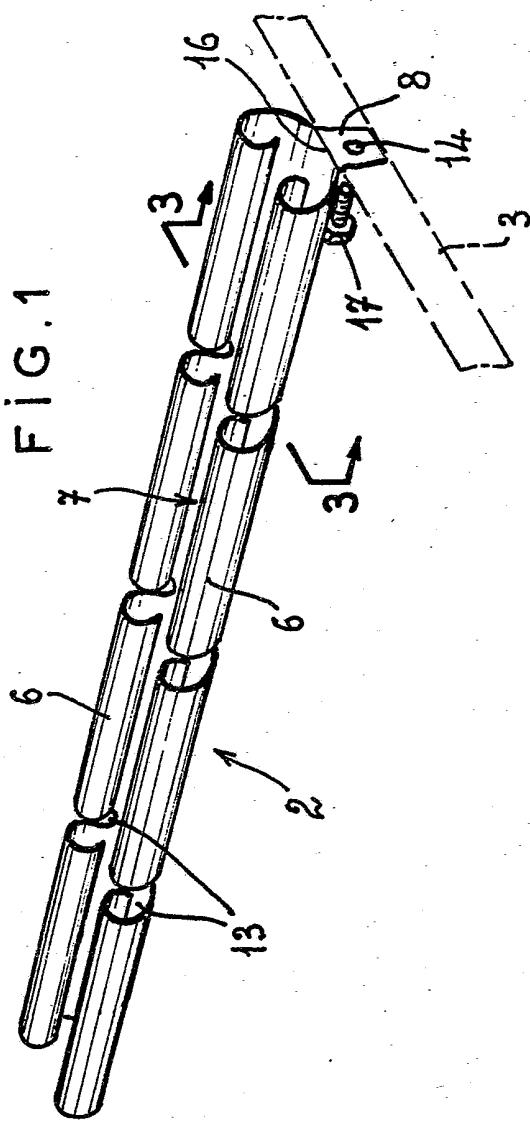


FIG. 2

